

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North, 5th floor
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
 Public Works and Government Services Canada
 Northern Contaminated Site Program
 Telus Plaza North, 5th floor
 10025 Jasper Avenue
 Edmonton
 Alberta
 T5J 1S6

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Ennadal Lake Remediation | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-133161/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client AANDC | Date 2013-03-18 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-002-9737 | |
| File No. - N° de dossier NCS-2-35420 (002) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-09 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Poot (NCS), Marc | Buyer Id - Id de l'acheteur ncs002 |
| Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3520 () | FAX No. - N° de FAX (780) 497-3842 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|---|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-133161/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AANDC

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

NCS-2-35420

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION N° 2 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER

révision 1:

Le but de la présente modification est de réviser la base d'établissement des prix proposée et les travaux supplémentaires possibles, comme il est indiqué ***en caractères gras et en italique***.

Annexe F

**Base de paiement proposée
(servira à calculer le paiement)**

et

Travaux supplémentaires possibles

- 1) **Sections 1 et 2 - Base de paiement**
- 2) **Sections 1 et 2a - BDCP-1 Ventilation des coûts pour la base de paiement**
- 3) **Section 3 - Travaux supplémentaires possibles**
- 4) **Section 4 - Ventilation des coûts prévus pour les fournitures, l'équipement et les services obtenus de sous-traitants inuits**

Base de paiement proposée: Travaux connus (servira à calculer le paiement)
Section1: Prix unitaire ferme ou forfaitaire (selon les quantités estimées)
Assainissement du site de l'ancienne station météorologique du lac Ennadai, au Nunavut
Pour la période du contrat.

Le soumissionnaire doit inscrire le prix de chacun des éléments dans les tableaux ci-dessous. Si un élément est gratuit, il inscrit zéro. S'il laisse un élément en blanc, on supposera que cet élément sera gratuit et toutes les modifications de prix seront calculées en conséquence, et le cas échéant, le soumissionnaire sera tenu de respecter le prix total établi. Dans les cas d'omissions graves et à la discrétion de l'autorité contractante, le soumissionnaire peut se voir offrir la possibilité de retirer sa soumission du concours.

1.0 PRIX UNITAIRE FERME OU FORFAITAIRE : PÉRIODE DU CONTRAT

- 1.1** Le soumissionnaire recevra comme paiement un prix unitaire ferme ou forfaitaire, **y compris les profits**, pour les articles mentionnés aux présentes, FAB ancienne station météorologique du lac Ennadai, au Nunavut, droits de douane inclus s'il y a lieu, taxe sur les produits et services (TPS) en sus, tel qu'il convient pour la période du contrat.
- 1.2** Si la quantité finale de l'élément auquel un prix unitaire est attribué dépasse la quantité approximative de l'appel d'offres de plus de 15%, l'une ou l'autre partie au contrat peut demander par écrit à l'autre partie de négocier un prix unitaire modifié qui s'appliquera au supplément qui dépasse de 115% la quantité approximative de l'appel d'offres, et pour obtenir rapidement l'approbation de prix unitaire modifié, voici ce que l'entrepreneur doit fournir sur demande au Canada:
 - 1.2.1** les dossiers détaillés établissant les dépenses que l'entrepreneur doit effectivement engager pour fournir la quantité prévue dans l'appel d'offres moyennant le prix unitaire jusqu'au moment où la négociation a été demandée;
 - 1.2.2** les frais de main-d'œuvre approximatifs à l'unité, l'établissement et les matériaux requis pour la partie de l'élément qui dépasse de 115% la quantité prévue dans l'appel d'offres.
- 1.3** S'il ressort que la quantité finale produite en fonction des frais de main-d'œuvre et avec l'établissement et les matériaux requis à un prix inférieur au prix unitaire ne dépasse pas 85% de la quantité approximative de l'appel d'offres, l'une ou l'autre des parties au contrat peut demander par écrit à l'autre partie de négocier un changement au prix unitaire de l'élément dans les cas suivants:
 - 1.3.1** il existe une différence démontrable entre les dépenses à l'unité que l'entrepreneur doit engager pour fournir la quantité approximative de l'appel d'offres et les dépenses à l'unité qu'il doit engager pour fournir la quantité finale;
 - 1.3.2** la différence dans le coût unitaire est attribuable uniquement à la diminution de la quantité, et à rien d'autre;
 - 1.3.3** c'est à la partie qui demande la négociation, d'établir le changement proposé, de le justifier et de quantifier;
 - 1.3.4** en aucun cas, le prix total d'un élément qui a été modifié à la suite d'une réduction de la quantité ne doit dépasser le montant qui aurait été payé à l'entrepreneur, si 85% de la quantité prévue dans l'appel d'offres avaient été effectivement fournis.

**Base de paiement proposée : Travaux connus (formera la base de paiement)
Section 1 : Prix unitaire ferme ou forfaitaire (selon les quantités estimées)
pour la période du contrat**

| Section | Description | Unité | Quantité (est.) | Prix unitaire | Total |
|------------|---|---------------------|-----------------|---------------|-------|
| BDPC-1 | Le reste des coûts du projet comprend tous les coûts variables et indirects. Parmi les coûts indirects, on compte tous les coûts non directement attribuables aux articles de rémunération, notamment les profits, la supervision, les frais généraux et administratifs, les coûts liés à l'assurance responsabilité civile des entreprises, les primes de la Commission des accidents du travail, la réparation de l'équipement, et tous les coûts indirects liés au prix unitaire particulier, etc. | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 11 00-1 | Atelier d'orientation des travailleurs | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 11 00-2 | Visite du site avant l'installation du chantier | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 29 83-1 | Emballage, manutention et transport hors site des échantillons du représentant du Ministère | kg | 300 | \$ | \$ |
| 01 29 83-2 | Exigences relatives aux essais de l'entrepreneur, y compris l'échantillonnage, l'emballage, la manutention, le transport hors site et les essais. | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 31 19-1 | Réunion préalable aux travaux de construction | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 31 19-2 | Réunions saisonnières d'avancement des travaux | Chaque | 2 | \$ | \$ |
| 01 31 19-3 | Réunions mensuelles d'avancement des travaux | Chaque | 6 | \$ | \$ |
| 01 31 19-4 | Réunions communautaires (Whale Cove, Arviat et Rankin) | Chaque | 3 | \$ | \$ |
| 01 33 00-1 | Propositions | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 35 15-1 | Eau souterraine traitée et eau de contact | Mètre cube | 20 | \$ | \$ |
| 01 35 32-1 | Plan de santé et de sécurité propre au site | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 35 32-2 | Surveillance de la faune avec VTT | jour | 150 | \$ | \$ |
| 01 35 43-1 | Fournitures de protection de l'environnement | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 53 00-1 | Installation | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 53 00-2 | Désinstallation | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 53 00-3 | Transport du personnel de l'entrepreneur | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 54 00-1 | Approvisionnement, exploitation et entretien des installations du campement | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 54 00-2 | Gîte et couvert pour le représentant du Ministère et son personnel autorisé | Personne /jour | 200 | \$ | \$ |
| 01 54 00-3 | Repas occasionnels pour le représentant du Ministère et son personnel autorisé | Chaque | 100 | \$ | \$ |

Suite à la page suivante...

| Section | Description | Unité | Quantité (est.) | Prix unitaire | Total |
|--|---|-------------------------------|-----------------|---------------|-----------|
| 01 54 00-4 | Transport aller-retour pour le représentant du Ministère et son personnel autorisé du représentant- entre le lieu d'affrètement et le site (comprend aussi les réunions mensuelles) | Personne /voyage aller-retour | 50 | \$ | \$ |
| 01 54 00-5 | Approvisionnement, installation et exploitation de liens de communication par satellite ou de liens de communication interurbaine pour le représentant du Ministère et son personnel autorisé | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 71 01-1 | Levés | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 01 78 00-1 | Documents à verser au dossier du projet | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 41 16-1 | Démolition de structures | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 41 16-2 | Démolition et mise en décharge sur place des réservoirs 1-5 | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 41 23-1 | Enlèvement des débris et de divers articles | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 51 00-1 | Forage du puits de surveillance | mètre | 50 | \$ | \$ |
| 02 51 00-2 | Installation du puits de surveillance | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 61 00-1 | Traitement des sols contaminés par des hydrocarbures | Mètre cube | 2 200 | \$ | \$ |
| 02 61 00-2 | Élimination des sols contaminés par des métaux | tonne | 2 | \$ | \$ |
| 02 81 01-1 | Traitement de liquides organiques | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 81 01-2 | Mise en conteneur et transport de matières dangereuses identifiées | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 81 01-3 | Élimination hors site de matières dangereuses identifiées | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 81 01-4 | Approvisionnement en conteneurs pour déchets liquides dangereux identifiés en vue du transport aérien ou terrestre | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 02 81 01-5 | Approvisionnement en conteneurs pour déchets solides dangereux identifiés en vue du transport aérien ou terrestre | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 31 22 13-1 | Remblai de type 1 pour décharge et terres agricoles | Mètre cube | 3 100 | \$ | \$ |
| 31 22 13-2 | Remblai de type 2 pour décharge et terres agricoles agricole | Mètre cube | 3 000 | \$ | \$ |
| 31 22 13-3 | Désaffectation et mise en valeur des terres agricoles | Montant forfaitaire | 1 | \$ | \$ |
| 31 23 33-1 | Excavation, mise en dépôt et remplacement des morts-terrains propres | Mètre cube | 1 500 | \$ | \$ |
| 31 23 33-2 | Excavation, mise en dépôt et transport des sols contaminés par des hydrocarbures | Mètre cube | 2 200 | \$ | \$ |
| 31 23 33-3 | Remblayage | Mètre cube | 1 900 | \$ | \$ |
| 31 32 19 01-1 | Géotextiles | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| 31 32 19 02-1 | Géomembranes | Montant forfaitaire | 1 | | \$ |
| Prix estimatif total (TPS en sus) | | | | | \$ |

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-133161/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AANDC

File No. - N° du dossier

NCS-2-35420

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**Base de paiement proposée - Section 1a: Ventilation des coûts pour la BDPC-1
Durant la période du contrat**

| Présentation de la ventilation des éléments Le formulaire ci-dessous présente à l'autorité contractante la ventilation des coûts inclus dans la BDPC-1. Cette ventilation aidera à établir si les coûts représentent un bon rapport qualité-prix s'ils se sont jugés «justes et raisonnables». La ventilation fournie doit correspondre au total fourni à la section 1 de la BDPC-1 de la base de paiement proposée | | Amount |
|---|--|----------------------------|
| Remarque: Se reporter à 1031-2, article07 pour les coûts qui ne s'appliquent pas. Il se peut qu'on demande une autre ventilation le cas échéant. | | \$ |
| 01 11 00-1 | p.ex. profits frais généraux et frais d'administration police CGL CAT partie du programme de formation assumée par l'entrepreneur divers.... | \$ \$ \$ \$ \$ |
| 01 29 83 | | \$ |
| 01 31 19 | | \$ |
| 01 32 18 | | \$ |
| 01 33 00 | | \$ |
| 01 35 15 | | \$ |
| 01 35 00.06 | | \$ |
| 01 35 32 | | \$ |
| 01 35 43 | | \$ |
| 01 41 00 | | \$ |
| 01 45 00 | | \$ |
| 01 51 00 | | \$ |
| 01 52 00 | | \$ |
| 01 53 00 | | \$ |
| 01 54 00 | | \$ |
| 01 61 00 | | \$ |
| 01 71 01 | | \$ |
| 01 77 00 | | \$ |
| 01 78 00 | | \$ |
| 02 41 16 | | \$ |
| 02 41 23 | | \$ |
| 02 51 00 | | \$ |
| 02 61 00.01 | | \$ |
| 02 81 01 | | |
| 02 82 00.01 | | \$ |
| 02 82 00.02 | | \$ |
| 02 82 00.03 | | \$ |
| 02 83 10 | | \$ |
| 02 83 11 | | \$ |
| 02 83 12 | | |
| 02 84 00 | | |
| Total pour la ventilation des coûts servant à établir la base de paiement. Le montant en dollars doit être égal à celui qui est indiqué dans la base de paiement BDPC-1. | | \$ |

Base de paiement proposée (Servira à calculer le paiement)**Section 2: Travaux supplémentaires possibles**

(Il est impossible de quantifier les travaux avant la clôture de la demande de soumissions ou l'adjudication du contrat)

Prix unitaire ferme ou forfaitaire - les taux de rémunération sont fermes jusqu'au 1^{er} avril 2014. Les années ultérieures, jusqu'à décembre 2015, sont assujetties aux dispositions concernant l'IPC.

- 2.0** Le soumissionnaire doit inscrire le prix de chacun des éléments dans les tableaux ci-dessous. Si un élément est gratuit, il inscrit zéro. S'il laisse un élément en blanc, on supposera que cet élément sera gratuit et toutes les prolongations de prix seront calculées en conséquence, et le cas échéant, le soumissionnaire sera tenu de respecter le prix total établi. Dans les cas d'omissions graves et à la discrétion de l'autorité contractante, le soumissionnaire peut se voir offrir la possibilité de retirer sa soumission du concours.

Les travaux supplémentaires possibles consistent en travaux qui ne peuvent pas être quantifiés avant la clôture de la demande de soumissions ou avant l'adjudication du contrat. Si on parvient à déterminer les travaux qui se rangent dans cette catégorie pendant la période du contrat, ils peuvent être approuvés au moyen d'une autorisation de travaux. L'autorisation de travaux doit être négociée et approuvée par le représentant de TPSGC, qui se basera sur le tableau des prix unitaires. Les modalités de paiement décrites à **l'Annexe G** ne s'appliquent pas à la section sur les travaux supplémentaires possibles dans la présente. Le seul mécanisme de paiement est le formulaire d'autorisation des travaux dans la présente, suivant les instructions. Le montant du paiement à demander sera indiqué sur la facture mensuelle, accompagnée du formulaire d'autorisation des travaux.

2.1 Heures-travail pour diverses tâches

L'entrepreneur sera rémunéré en contrepartie des heures effectivement travaillées, approuvées par le représentant du Ministère et calculées selon un taux unitaire ou horaire ferme, dans les frais généraux et les profits, décrit dans le tableau sur les prix unitaires, FAB ancienne station météorologique du lac Ennadai, au Nunavut, TPS en sus.

2.2 Matériaux, fournitures, vols nolisés et locations

Pour la prestation de services d'exploitation et d'entretien supplémentaires et autorisés dans le campement, de vols d'urgence, de matériaux, de fournitures, de fournitures et de services ou pour la location d'équipements variés conformément à la présente section, l'entrepreneur se fera rembourser les dépenses engagées de façon raisonnable à l'ancienne station météorologique du lac Ennadai, au Nunavut, droits de douane inclus le cas échéant, TPS ou TVH en sus, au besoin. L'achat d'un élément ou de matériaux, dont le montant dépasse 10000\$, doit être approuvé au préalable par le représentant du Ministère. Les dépenses approximatives sont limitées à **150,000\$** pour l'élément **P3.2**, auxquels s'ajoutent des frais fixes calculés en pourcentage, représentant la majoration des frais généraux et des profits, pendant la période du contrat.

2.3 Autorisation des travaux et services

L'utilisation approximative de ces éléments ne peut pas être quantifiée conformément aux spécifications ni au moment de l'adjudication du contrat. Les éléments qui requièrent des efforts variables seront négociés et approuvés par le représentant de TPSGC pour les autorisations de travaux dont le montant est inférieur à 100000\$. L'entrepreneur doit préparer et présenter chaque mois un compte rendu au chargé de projet aux fins d'examen et d'approbation de l'utilisation pour confirmation et établissement de l'exactitude, qui sera accepté par toutes les parties (l'entrepreneur, le représentant du Ministère et l'autorité contractante). Toutes les autorisations de travaux dont le montant est supérieur à 100000\$ devront être approuvées par l'autorité contractante et consignées dans le rapport trimestriel versé au dossier du contrat. Le tableau sur les prix unitaires servira à établir les taux de rémunération, les fournitures, les achats de matériaux et la location d'équipements. Le paiement sera effectué une fois par mois, en contrepartie des travaux acceptés par le représentant du Ministère, sous réserve d'une retenue de garantie de 10%. Tous les éléments dont les coûts sont remboursables peuvent faire l'objet d'une vérification annuelle par le Canada, la retenue de garantie sera annulée selon les conclusions de la vérification. On apportera une dernière modification après vérification finale, afin de rapprocher les coûts avec le prix total du contrat et de l'établir définitivement. Le formulaire d'autorisation des travaux à utiliser est présenté à la page suivante. C'est le représentant du Ministère qui doit le remplir.

2.4 Quantités approximatives

Les quantités qui figurent dans le tableau sur les prix unitaires ne sont que des estimations : il s'agit d'une approximation de l'ensemble des exigences supplémentaires éventuelles, pendant la période du contrat, accordée en toute bonne foi. Ces estimations seront utilisées à des fins d'évaluation et elles ne doivent pas être ajustées. Le montant approximatif prévu à l'origine sera rajusté. Les biens ou les services supplémentaires éventuels, indiqués dans le tableau, ne représentent pas une entente entre le Canada ou le représentant du Ministère selon laquelle les biens ou les services en question seront commandés, en tout ou en partie. La responsabilité du Canada se limite à ce qui est effectivement commandé et accepté par le représentant du Ministère. Le Canada se réserve le droit d'acheter les biens ou les services décrits auprès d'autres sources au moyen de contrats, d'offres à commandes ou d'autres méthodes d'adjudication du contrat, à la disposition de représentant du Ministère.

2.5 Rajustements économiques annuels

- 2.5.1** Les taux qui s'appliquent à la main-d'œuvre et à l'équipement concernant les travaux supplémentaires possibles sont fermes jusqu'au 1^{er} avril 2014, après quoi il se peut qu'ils soient majorés ou minorés chaque année s'il faut que les travaux se poursuivent sur plus d'une saison, en se fondant sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, par le Nunavut, pour Iqaluit. L'IPC se trouve sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante:

<http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/cpi-ipc/t090319a2-fra.htm>.

- 2.5.2** Pour avoir droit au rajustement en fonction de l'IPC, l'entrepreneur doit présenter par écrit une demande en ce sens à l'autorité contractante, au plus tard le 1^{er} février de chaque année civile, en basant sa demande sur le taux pour le mois de décembre de l'année civile antérieure. L'autorisation des rajustements est sous réserve de l'approbation de l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-133161/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AANDC

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

NCS-2-35420

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.5.3 Si l'entrepreneur ne demande pas de rajustement en fonction de l'IPC, avant le 1^{er} février de chaque année civile, le rajustement demandé à une date ultérieure ne sera pas rétroactif, mais il débutera à la date à laquelle la demande a été présentée.

2.5.4 Selon le calendrier des travaux accepté par le Canada, si les travaux sont retardés pour une autre raison que les raisons autorisées par le Canada, celui-ci se réserve le droit de rejeter une demande de rajustement en fonction de l'IPC.

2.6 Taux relatifs à l'équipement

En vertu de P2.1, les taux relatifs à l'équipement seront payés à l'entrepreneur conformément à l'*Alberta Roadbuilders and Heavy Construction Association Rental Rates Guide & Membership Roster Handbook*, dans sa version la plus récente, pendant la période du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-133161/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AANDC

File No. - N° du dossier

NCS-2-35420

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Remarque: Conformément aux instructions de la section 2.3, précédant le formulaire.

| | | | | | |
|---|---|--|---|-------------------|--|
| Titre du projet: N° du contrat: N° du projet: | | N° d'autorisation des travaux _____ | | | |
| Base de paiement: Conformément à l'Annexe F - Base de paiement Mode de paiement : Conformément à l'Annexe G, Modalités de paiement, section MP4 , Mode de paiement. | | N° de modification de l'autorisation des travaux _____ | | | |
| Exp.: À l'attention de : Tél.: Téléc.: Envoyer la facture à: TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA Telus Plaza North 5 ^e étage, 10025 avenue Jasper Edmonton, Alberta T5J 1S6 À l'attention de: Tél.: Téléc.: | | | | | |
| Taxe sur les produits et services (TPS) (voir dans la présente). Remarque: Inscrire le numéro du projet et du contrat sur votre facture Début des travaux liés à une autorisation des travaux: Les travaux ne peuvent être entrepris avant qu'une autorisation ait été approuvée conformément aux conditions du contrat. | | | | | |
| Valeur initiale | | Augmentation ou diminution | Valeur totale revue | | |
| N° | Description des travaux liés aux autorisations de travaux | Prix unitaire | TPS ou TVH (\$) | Prix modifié (\$) | |
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |
| Les travaux seront réalisés le ____ ou avant cette date. | | | | | |
| L'entrepreneur doit préparer et présenter chaque mois un compte rendu au chargé de projet aux fins d'examen et d'approbation de l'utilisation pour confirmation et établissement de l'exactitude, qui sera accepté par toutes les parties (l'entrepreneur, le chargé de projet et l'autorité contractante). | | | | | |
| Autorisation(s) En signant cette autorisation de travaux, le représentant autorisé du Ministère (TPSGC) ou l'autorité contractante de TPSGC atteste(nt) que le contenu de la présente autorisation est conforme aux conditions du contrat. _____ Représentant autorisé du Ministère (TPSGC) Date | | | Prix total (avant taxes) \$ _____ Montant TPS/TVH \$ _____ Prix total modifié \$ _____ | | |
| La limite d'autorisation du représentant du Ministère (TPSGC) est énoncée dans le contrat (< 100 000,00 \$). Lorsque la valeur de l'autorisation de travaux et de ses modifications dépasse cette limite, l'autorisation doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour approbation. _____ Autorité contractante de TPSGC Date | | | | | |
| Signature de l'entrepreneur : _____ Personne autorisée à signer pour l'entrepreneur Date | | | | | |

**Section 2 - Travaux supplémentaires possibles (formeront la base de paiement)
(Il est impossible de quantifier les travaux avant la clôture de la demande de soumissions ou
l'adjudication du contrat)**

(En fonction de journées de travail de 10 heures, 7 jours sur 7)

P1 - Main-d'oeuvre

Nota 1: Les prix unitaires fermes ou forfaitaires, jusqu'au 1^{er} avril 2014 et les années subséquentes jusqu'en décembre 2015, sont assujettis à l'IPC.

Nota 2: Les taux unitaires doivent comprendre les dépenses imprévues pour les heures supplémentaires approuvées puisque la totalité de celles-ci sera facturée au taux unitaire indiqué au tableau ci-dessous.

| Article | Description | Unité | Quantité estimée | Prix unitaire | Prix total |
|---|---------------------------------|--------|------------------|---------------|------------|
| P1.1 | Surveillant | Heures | 170 | \$ | \$ |
| P1.2 | Manœuvre | Heures | 340 | \$ | \$ |
| P1.3 | Manœuvre – matières dangereuses | Heures | 340 | \$ | \$ |
| Total pour P1 – Main-d'oeuvre (TPS en sus) | | | | | \$ |

P2 - Équipement

Nota 1 : Les taux relatifs à l'équipement seront payés à l'entrepreneur conformément à l'*Alberta Roadbuilders and Heavy Construction Association Rental Rates Guide & Membership Roster Handbook*, dans sa version la plus récente, pendant la période du contrat.

| Article | Description | Unité | Quantité estimée | Prix unitaire | Prix total |
|--|--|-----------------|---------------------|--|-------------|
| P2.1 | Équipement, opérateur, VTT, remorque pour travaux supplémentaires liés aux matières dangereuses, démolition, regroupement des débris ou travaux de traitement des sols | Prix provisoire | 1 | | 200000,00\$ |
| | | | | | @ |
| | | | | Profit total à un pourcentage fixe et ferme | % |
| | | | | + | + |
| | | | Profit total | | \$ |
| | | | = | | = |
| Total pour P2 - Équipement (TPS en sus) | | | | | \$ |

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-133161/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AANDC

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

NCS-2-35420

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Résumé de la soumission

| Base de paiement proposée - Résumé des prix approximatifs | |
|--|----------|
| Prix approximatif (total) - BDP – Section1 (TPS en sus) | _____ \$ |
| Total – Prix estimatif - BDP - Section - 2 - P1 à P3 (TPS en sus) | _____ \$ |
| Prix approximatif (sous-total) - BDP – Sections1 et 2 (TPS en sus) | _____ \$ |
| TPS en sus @ 5% | _____ \$ |
| Prix approximatif (total) - Sections1, 2 (TPS incluse) | _____ \$ |

Section 3 - Ventilation des coûts approximatifs

(Pour les fournitures, l'équipement et les services obtenus auprès de sous-traitants et d'entreprises inuits couverts par l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut)

Conformément à l'Annexe F (soumission liée aux coûts) et à l'Annexe H (Attestations et documents requis)

(Le tableau qui suit ne sera pas évalué et ne fera pas partie de la base du paiement)

| Élément | Description des fournitures | Nom et emplacement du sous-traitant ou entreprise inuit (si possible) | Coût estimatif \$ |
|----------|--|---|-------------------|
| 1 | | | \$ |
| 2 | | | \$ |
| 3 | | | \$ |
| 4 | | | \$ |
| 5 | | | \$ |
| | Total partiel du coût estimatif (TPS en | | \$ |
| Élément | Description de l'équipement | Nom et emplacement du sous-traitant ou entreprise inuit (si possible) | Coût estimatif |
| 1 | | | \$ |
| 2 | | | \$ |
| 3 | | | \$ |
| 4 | | | \$ |
| 5 | | | \$ |
| | Total partiel du coût estimatif (TPS en | | \$ |
| Élément | DESCRIPTION DES SERVICES | Nom et emplacement du sous-traitant ou entreprise inuit (si possible) | Coût estimatif |
| 1 | | | \$ |
| 2 | | | \$ |
| 3 | | | \$ |
| 4 | | | \$ |
| 5 | | | \$ |
| | Total partiel du coût estimatif (TPS en sus) | | \$ |
| A | Total du coût estimatif des fournitures, de l'équipement et des services obtenus auprès de sous-traitants ou entreprises inuits pour ce projet (TPS en sus) | | \$ |
| B | Total du coût estimatif pour ce projet (TPS en sus) | | \$ |
| C | Élément A / Élément B (donnée numérique à présenter à l'Annexe H, Attestations). | | \$ |